

Repas : mode d'emploi

Intendance

L'accès au restaurant scolaire se fait **obligatoirement** au moyen d'une **carte magnétique personnelle** sur laquelle s'enregistrent les repas payés et les repas consommés.

Pour l'année 2009, le repas élève coûte 3,60 €. Le tarif est révisé en début d'année civile.

La carte magnétique sert pendant toute la scolarité au Lycée Michelet ; lors de l'admission au lycée, la première carte est donnée gratuitement. En cas de perte ou de détérioration, elle est remplacée au prix d'un repas.

Tout élève non muni de sa carte ou dont le compte-repas serait négatif se verra contraint d'attendre la fin du service et devra présenter une pièce d'identité ou son carnet de correspondance.

Les repas sont vendus par multiple de 10 (10, 20, 30...). Il est prudent d'avoir toujours au moins 3 repas d'avance.

Les achats de repas se font chaque jour du lundi au vendredi. Effectués avant 10 h 30, ils sont enregistrés le jour même.

Paiement en espèces : se rendre obligatoirement à l'Intendance où un reçu sera délivré.
Paiement par chèque postal ou bancaire : le déposer à l'Intendance après avoir :

- libellé le chèque à l'ordre de ***Agent Comptable du L. P. Michelet***;
- inscrit au dos le nom de l'élève, la classe et le numéro de la carte de self.

Des aides financières sont possibles pour permettre l'accès de tous aux repas ; en cas de problèmes pour le paiement, n'hésitez pas à prendre contact avec l'Assistant Social ou les Conseillers Principaux d'Education.

N. B. : cette note ne concerne pas les élèves internes.

L'Intendante,

Sandrine CONNAN.





Lycée Professionnel - UFA - GRETA

41, Bd Michelet - BP 22201 - 44322 NANTES Cedex 3
Tél. 02 40 74 95 31 - Fax. 02 51 86 59 02 / e-mail : ce.0440034y@ac-nantes.fr